



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Date de la convocation : 29 mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENTS : VERDUZIER J-Bernard, GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°48

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (ACTIV) Volet 3 – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal est informé que le conseil départemental s'est engagé dans une politique de développement territorial dénommé **ACTIV** : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

Une dotation de 59 400 € a été attribuée à la commune de Naintré pour l'année 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention pour des travaux de voirie sur la rue de Fontanville.

Aussi, en raison du trafic routier relativement important sur cette voie communale, la chaussée s'est fortement dégradée ces dernières années. Des phénomènes d'usure ont été signalés (ornières, faïençage ...) et il est nécessaire d'y effectuer des travaux pour y remédier.

Le montant estimatif de ces travaux est de **154 005,00€ HT**.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ACTIV sollicitée, soit 38,57 %:

59 400,00 €

-Fonds propres, soit 61,43 %:

94 605,00 €

Total 154 005,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention ACTIV.

VU la nécessité d'effectuer des travaux de voirie sur la rue mentionnée ci-dessus,

VU le coût estimatif des travaux,

Considérant que le Département peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la dotation ACTIV,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux de voirie d'un montant estimatif de 154 005,00 € HT ;
- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer la demande de subvention ACTIV auprès du Département ;

charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

- 7 AVR. 2023

